

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Le conseil d'administration, en sa séance du **28 avril 2022**, sous la présidence **Monsieur Luc BRETONES**, Président du conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-929 du 29 septembre 2003 modifié par le décret n° 2016-1250 du 26 septembre 2016 relatif à l'Ecole Centrale de Marseille

Vu les statuts modifiés et approuvés lors du Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Vu le quorum atteint en début de séance,

DECIDE

Point 2 – Projet d'établissement
De Centrale Marseille à Centrale Méditerranée

Le conseil d'administration approuve **à la majorité des membres du conseil d'administration présents ou représentés :**
« Centrale Méditerranée » comme nom d'usage utilisé pour représenter et désigner l'Ecole dans sa communication nationale comme internationale

Adoption de la délibération : **à la majorité des membres présents ou représentés**

Membres en exercice : 27

Quorum : 14

Suffrage exprimés : 25

Membres présents : 22

Membres représentés (procurations validées) : 3

Membres absents : 2

Voix pour : **22**

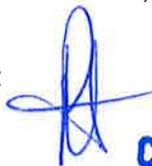
Voix contre : **0**

Abstentions : **3**

Fait à Marseille, le 28 avril 2022

Pour le Président du Conseil d'Administration,
La Directrice,

Carole DEUMIE



Publiée sur la plateforme de l'établissement Nuxéo le : 2 mai 2022

Transmis par voie électronique au Recteur le : 2 mai 2022

Modalités de recours de la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les 2 mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Point 2

Dénomination : De Centrale Marseille à *Centrale Méditerranée*

Préambule

Par [décret n° 2003-929 du 29 septembre 2003 modifié](#), est créé l'EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) qui prend le nom **d'Ecole généraliste d'ingénieurs de Marseille** (EGIM).

En 2006, son nom est modifié par [décret](#), l'Ecole se voit désormais dénommée « **Ecole Centrale de Marseille** ». Cette appellation est la dénomination juridique qui ne peut être changée.

Cette appellation réglementaire peut être associée à un nom d'usage. Cette possibilité relève de **l'autonomie statutaire** de l'établissement et doit faire l'objet d'une délibération statutaire du **conseil d'administration** prise à la majorité absolue des membres en exercice (article L.711-7 du CE).

Aujourd'hui, les statuts de l'Ecole prévoient une double dénomination : Ecole Centrale de Marseille comme dénomination juridique et **Centrale Marseille**, comme nom d'usage.

L'Ecole a pleinement la maîtrise de la procédure et du calendrier pour proposer un changement de nom d'usage, sans que cela ne modifie le nom « réglementaire » de l'école.

Une fois approuvés par le conseil d'administration, les statuts modifiés portant le nouveau nom d'usage de l'Ecole seront ensuite transmis au ministre en charge de l'enseignement supérieur. Une fois cette transmission effectuée, les services du ministère s'engagent à utiliser, dans la mesure du possible, le nouveau nom d'usage de l'établissement.

Contexte

Après plusieurs années de développement à Marseille, l'Ecole, sollicitée par les institutions niçoises pour répondre à une forte demande afin d'adapter les offres de formations aux besoins du monde socio-économique sur le territoire niçois, ouvre un nouveau campus à Nice.

Cette opportunité donne, d'une part, un nouvel élan à son rayonnement territorial et à l'élargissement de ses partenariats sur le territoire et vise, d'autre part, à la positionner comme la grande école de la région Sud.

Pour refléter cette nouvelle dimension, l'Ecole souhaite fédérer ses deux campus sous un nom commun. Liée à la représentation territoriale, « **Centrale Méditerranée** » a été évoqué à plusieurs reprises parmi les acteurs soutenant le projet de développement de l'Ecole sur Nice et est accueilli favorablement par la communauté.

Ce nouveau nom au-delà des avantages pratiques qu'il permet en termes de communication, de visibilité et de lisibilité porte l'évocation d'un héritage historique et culturel important. Cette appellation crée l'unité de l'identité de l'Ecole répartie désormais sur un territoire en développement et ouvre le champ des possibles sur de futurs projets de développement en Méditerranée.

Vote du Conseil d'administration

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'**adopter « Centrale Méditerranée » comme nom d'usage**, utilisé pour représenter et désigner l'Ecole dans sa communication nationale comme internationale.

Cette nouvelle dénomination ne sera toutefois pas, à ce stade, un changement de dénomination juridique, de sorte que les documents et actes juridiques engageants (comme les diplômes, les contrats et conventions, par exemple), continueront de porter le nom de **l'Ecole Centrale de Marseille**.

Dans ce contexte, le changement de nom d'usage de l'Ecole Centrale Marseille est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

En outre, s'il était accepté, le changement de dénomination implique, afin d'en tenir compte, le changement en cascade des actes institutionnels de l'Ecole et en particulier :

- Des statuts de l'Ecole qui doivent être approuvés à la majorité absolue des membres en exercice. Les statuts sont transmis au ministre chargé de l'enseignement supérieur et,
- Du Règlement intérieur de l'Ecole.

Leur modification est en conséquence également soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

ZOOM sur Méditerranée

Jamais, et nulle part, dans une aire aussi restreinte et dans un intervalle de temps si bref, une telle fermentation des esprits, une telle production de richesse, n'a pu être observée. C'est pourquoi et par quoi s'est imposée à nous l'idée de concevoir l'étude de la Méditerranée comme l'étude d'un dispositif, j'allais dire d'une machine à faire de la civilisation.

Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel*, Gallimard, 1951 (43^e éd.), p. 317.

Certains historiens la présentent comme le berceau de l'histoire. Pour Élisée Reclus, premier géographe à faire de la Méditerranée un sujet d'étude autonome pris dans ses dimensions historiques, économiques et culturelles, elle est le berceau du commerce européen et même le lieu de naissance de l'Europe. Reliant trois continents – l'Europe, l'Afrique et l'Asie – la Méditerranée borde plus d'une vingtaine de pays et un nombre plus grand encore de cultures. Ainsi a-t-elle fécondé d'innombrables échanges économiques, scientifiques, intellectuels, artistiques, interculturels. Prisée, la région fut le théâtre d'une série de conflits tout au long de son histoire, de l'Antiquité à nos jours.

La Méditerranée a accueilli plusieurs grandes civilisations antiques : phénicienne, égyptienne, grecque, romaine, entre autres. Entre le VIII^e et le XV^e siècle, du Moyen-Orient à l'Espagne, la civilisation arabo-musulmane transmet à l'Occident les savoirs grecs, mésopotamiens et indiens, qu'elle a traduits et sauvés d'une disparition certaine, et diffuse ses propres inventions dans les domaines des sciences et des techniques, des arts et de la philosophie. Ce faisant, elle contribue substantiellement au développement économique et scientifique de l'Europe. La liberté de pensée et la tolérance ont ainsi fait progresser le patrimoine scientifique universel.

Avec les conquêtes des XV^e et XVI^e siècles, la Méditerranée perd la position dominante dont elle jouissait depuis l'Antiquité : les Amériques, fortuitement découvertes, suscitent toutes les convoitises et catalysent une vague de mondialisation des échanges. Ainsi débute une longue phase de déclin et de marginalisation de la région méditerranéenne.

Au XX^e siècle, le bassin méditerranéen se déchire de toutes parts, de l'Algérie à l'ancienne Yougoslavie, en passant par la Palestine et la Syrie. Des tensions couvent encore çà et là, entre le Maroc et l'Algérie, Chypre et la Turquie... Avec les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, la Méditerranée n'est plus cet espace ouvert qui crée du lien, mais un repoussoir.

Confrontée aux instabilités politiques, aux violences et aux inégalités économiques et sociales – aggravées par la pandémie de Covid-19 –, la région est aujourd'hui confrontée à une crise migratoire inédite.

Pour autant, sur fond de nouvelles puissances émergentes, de redistribution des cartes géopolitiques, de multipolarisation du monde, de régionalisation de l'économie et des alliances, la Méditerranée suscite de nouveau l'intérêt. Comme redécouverte, elle évolue aujourd'hui au cœur d'une constellation de projets et de partenariats, portés par les États de la rive nord mais aussi l'Europe. La région sonne désormais comme une promesse. En atteste le nouvel agenda pour la Méditerranée de la Commission européenne.

Mer de plastiques, la Méditerranée est devenue l'emblème de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Identifiée par le GIEC comme une région particulièrement vulnérable aux conséquences du dérèglement climatique, elle en est devenue un observatoire privilégié.

Ainsi, en adoptant le nom **Centrale Méditerranée**, nous voulons tirer le meilleur de l'histoire et de la réalité méditerranéenne. Parmi ce meilleur, figure l'esprit humaniste-universaliste de la philosophie grecque, des rencontres, des échanges et de l'inclusion. Cette mare nostrum est historiquement un haut lieu de sciences, d'échanges et de métissages. Son nom jouit d'un haut pouvoir d'identification. La Méditerranée conjugue le local et le mondial. Elle condense tous les défis à relever et qui attendent les professionnels que nous formons.